Le vieux village médiéval de Sauzet

> C’est au cœur de la Drôme Provençale, dans la plaine des Andrans, qu’est né Sauzet, de l’ancien Salciacum ou Sozas qui signifie Saule. L’histoire de Sauzet plante un décor vieux de mille ans.

Les Origines: C’est vers 985, que se construit le château médiéval, avec doubles enceintes flanquées de 4 portes avec herses suivi en 1100 de l’église Saint Lambert au centre de celui-ci. Les péripéties et évènements qui ont jalonné notre histoire ont été nombreux…Plus tard (1449-1454) le Dauphin Charles VII et futur roi Louis XI fera plusieurs séjours au château de Sauzet qu’il affectionnait particulièrement. Il décida de rénover ce village et fit d’une province arriérée une région administrée et exemplaire. C’est de là qu’il institue la première administration des Postes (1461). Après le départ de Louis XI, Sauzet traverse de rudes épreuves : de 1456 à 1461 la peste et la famine ravage le Bourg, le Roubion dévaste les cultures. Emu par tant de malheurs, Louis XI devenu roi, fait restaurer le château en 1477. Fenêtres à croisées d’ogives, peintures à fresques, grandes cheminées en firent une demeure princière. Les guerres de religion voient la destruction du château ordonnée par le Cardinal de Richelieu. Après diverses fortunes, la Seigneurie finit par être donnée au Prince de Monaco et ses descendants qui la conservèrent jusqu’à la Révolution de 1790.

Le château: L’apparition du château féodal à cet endroit, est due à un emplacement favorable. En ce temps où la France est divisée, chaque région, chaque contrée, doit être en mesure d’affronter l’ennemi, qu’il soit albigeois, picard ou normand. Et parfois même les seigneurs voisins. Les points préférentiels pour la construction de tels édifices, sont les hauteurs où des nids d’aigles sont édifiés, formant des obstacles qui rendent plus difficiles la tâche de l’envahisseur. La vallée du Rhône ne dispose pas de hauts pics ou montagnes, où les châteaux semblent taillés dans la masse rocailleuse et dont la couleur se confond avec celle de la pierre. Mais seulement quelques mamelons, bien arrondis, sans prétention de grandeur, où furent implantées par les seigneurs, un nombre important de citadelles reliées parfois par un passage souterrain comme pour certaines de nos régions. Le château prit naissance sur ce tertre vers l’an 1000. Il avait alors une double enceinte de remparts flanquée de quatre portes. De la Fontaine, Dumont, la Posterle et la Croix, renforcées de herses de fer et qui permettaient d’avoir accès à l’intérieur du château. Le reste des remparts était garni de tours qui donnaient à l’ensemble un air de forteresse imposant et majestueux. L’architecte qui l’a conçu n’a pas voulu lui donner simplement un aspect terrifiant, il a fait en sorte que cette demeure soit plaisante et agréable à l’habitant. On trouvait donc, des terrasses et d’immenses salles dans lesquelles se réunissait la noblesse des environs, sous l’autorité du maître et seigneur. A l’heure actuelle, on peut encore discerner des restes de fresques, croisées gothiques et une cheminée énorme, dont les vestiges sont encore debout. Les rues intérieures sont très étroites rappelant l’idée de construction du XVe siècle et des inscriptions 1564 et 1574 laissent

entrevoir une idée : Unus quisque suae fortunoe faber (chacun est l'artisan de son travail). La rue aboutissant porte Dumont se nommait « rue des Juifs ». Peut-être à cause de marchands ou quelques changeurs. Peu à peu le paysan en quête de protection, entoure ce fief et participe à la vie, créant le village.

Les seigneurs au fil du temps: Il est assez difficile de connaître quels furent les premiers seigneurs qui régnèrent sur le territoire et le village de Sauzet. Aucun document historique ne nous permet de citer un nom. Il est très probable que la seigneurie de Sauzet se forma à la chute du dernier roi de Bourgogne (Rodolphe III). En effet à la mort de celui-ci, les seigneurs feudataires, désireux de se rendre indépendants, saisirent cette occasion pour usurper l'autorité et se rendre maître. La construction du château date à peu près de cette époque. Les petits seigneurs de villages n'étaient ordinairement que les vassaux de comtes ou de souverains régionaux, c'est ainsi que les grands maîtres se rapportant à notre histoire furent les Comtes de Provence, de Narbonne, les barons de Grignan, les Comtes de Valentinois et de Diois. Vis-à-vis des populations qui leur étaient soumises ces mêmes vassaux vivaient du produit des dîmes ou redevances qu'ils leur imposaient. Mais en revanche ils assuraient défense et protection contre l'envahisseur, attaques et pillages de brigands ou des seigneurs voisins. Les habitants toujours en quête de sécurité qu'ils ne trouvaient pas à l'intérieur des campagnes groupaient leurs modestes demeures à proximité du manoir. Le château et donjon ne suffisant plus à les contenir aux heures de troubles, de nouveaux remparts devinrent nécessaires pour entourer les murailles, avec leurs tours, leurs meurtrières, et leur créneaux donnèrent à Sauzet une physionomie guerrière et martiale qui longtemps défia le péril et l'agression. La seigneurie de Sauzet fut d'abord sous la dépendance des Comtes de Provence, puis passa petit à petit, sous la suzeraineté des Comtes de Valentinois, des papes et du Dauphin. Le canton de Marsanne se trouva donc confié au comte de Valentinois. Les premiers seigneurs du Valentinois vers la fin du Xe siècle furent les Geilin ou Geilon. C'est un membre de cette famille, Lambert, qui fonda en 985 le prieuré de Saint-Marcel, le confia à des religieux bénédictins de Cluny, et leur donna aussi Sauzet en 1037. Les premiers prieurs de Saint-Marcel furent donc aussi les premiers seigneurs connus de Sauzet, qu'ils eurent sous la dépendance des Comtes du Valentinois. Cette situation se perpétua d'ailleurs pendant toute la période de la féodalité. Après les Geilon qui ont fait bénéficier de leurs droits, sur Sauzet, les prieurs de Saint-Marcel, Sauzet tomba sous la domination des Adhémar, seigneurs de Grignan, de la Garde et de Montélimar. L'un d'eux Giraudet Adhémar, y intervient en 1210. C'est sous leur mouvance que vers 1260, la famille des Artaud seigneurs d'Aix-en-Diois possède la terre de Sauzet. Des actes montrent ces Artaud transigeant en 1262, avec Hugues et Giraud Adhémar au sujet de leur part de seigneurie, de la mouvance du Giraud Adhémar. Giraud Adhémar, en 1280-1284, vend à l'évêque de Valence, pour 5000 sols viennois, un droit de suzeraineté sur Sauzet, Condillac, Lachamp, Les Tourettes, Divajeu et une partie de Montélimar. Sauzet passe en 1290 sous la haute autorité du pape Boniface VIII ainsi que quelques fiefs voisins. Tandis que la famille des Artaud d'Aix-en-Diois possédait la terre de Sauzet, les Poitiers qui venaient d'acquérir le comté de Marsanne cherchaient à étendre leur domination sur les pays environnants. Le 11 mars 1264, Aimar III de

Poitiers en mariant sa fille avec Bertrand de Baux assigna la dot de la future épouse sur le château de Sauzet. Les Poitiers au fil des années avaient réussi à devenir les seuls possesseurs de Sauzet et travaillèrent à augmenter, le bien-être de leurs vassaux et de leurs sujets. Tantôt ils élargissaient leurs libertés, en confirmant les bonnes coutumes, tantôt ils diminuaient leurs charges. Leur autorité, fut empreinte d'un caractère de bonté, de douceur et d'humanités inconnues jusqu'alors. Les Poitiers furent vraiment des bienfaiteurs, malheureusement Silvion de Crest, un de leurs alliés, appela Simon de Montfort dans notre région, ce dernier causa la ruine du château de Sauzet. Heureux des bienfaits prodigués par les Poitiers, les habitants de Sauzet s'attachèrent à cette famille et, en retour de leur fidélité, ils trouvèrent aide et protection et secours de la part de leurs seigneurs dans les dangers qu'ils eurent à traverser. En 1419, la famille de Poitiers transféra au futur Dauphin, fils de Charles VII les comtés du Diois et du Valentinois. Puis le 12 juin 1656, le comté fut déclaré comme appartenant au Prince de Monaco, en vertu des services qu'il venait de rendre à la couronne de France. Les consuls et habitants durent reconnaitre au Prince la justice haute, moyenne et basse, ainsi que les droits et devoirs féodaux. Les Grimaldi de Monaco devaient conserver leur autorité jusqu'à la Révolution Française de 1789.

L'église Saint Lambert Au centre du château, sur une vaste esplanade d'où l'on domine la vallée, se trouve l'église Saint Lambert. Petite chapelle médiévale, construite vers les années 1100 et qui se dresse au milieu des ruines. Elle dut être construite, par les premiers seigneurs du lieu qui n'ayant point de chapelle pour se recueillir, devaient chaque fois se déplacer à Saint Marcel pour entendre la messe et recevoir le corps du Christ. Le style de la chapelle rappelle le concours des bénédictins, car longtemps, elle fut desservie par les religieux de Saint-Marcel-lès-Sauzet et dépendait de leur prieuré et de la paroisse. Malgré son emplacement dans l'enceinte du château, elle servait aussi à tous les habitants du village pour le culte public, et recevait des fondations et donations, les plus anciennes remontant à 1308. En la regardant bien, vous apercevrez que seul le clocher n'est pas primitif, en effet l'original ayant été brulé et démoli lors des guerres de religion, un nouveau fut construit. Celui-ci pourtant, n'a pas une architecture étudiée, il est massif et prend place également sur le chœur de l'église. Celui-ci devrait dater au environ de 1630. En 1670, plusieurs habitants catholiques de Sauzet supplient l'évêque de Valence de les autoriser à s'ériger en Confrérie de Pénitents du Saint Sacrement. La chapelle où se trouve actuellement l'autel de la sainte Vierge, fut édifiée en 1672 par la confrérie des pénitents de Sauzet, sur un terrain qu'ils avaient acquis de demoiselle Catherine Malgras en 1671. Cette chapelle était exclusivement réservée aux pénitents pour y faire leurs actes religieux, sans pour cela gêner le service paroissial. Les pénitents voulaient quand même assister aux offices, et l'on avait fait communiquer la chapelle à l'église, en ouvrant le grand arceau, lequel était garni d'une grosse grille semblable à celle des couvents. En 1697, les pénitents demandèrent à l'évêque l'autorisation d'ensevelir les membres de leur confrérie dans la chapelle. Les cloches de l'église furent remplacées à plusieurs reprises. Avant que l'on construise la chapelle des pénitents il n'y avait qu'une seule cloche, qui datait de 1506. Celle-ci a été cassée en 1713 lors d'un baptême. Mais

c’est dans la joie que le 8 mars 1751, on assiste au baptême de la nouvelle cloche de la paroisse. Malheureusement les cloches qui y sont actuellement ne correspondent en rien avec la dernière description. Il faut donc en conclure qu’elles ont été remplacées entre temps, mais il n’est fait mention d’aucune note à ce sujet. On peut voir simplement sur celles-ci qu’elles ont été baptisées en 1807 pour la grosse cloche et 1838 pour la petite. Celle-ci a été achetée par les pénitents du village.

Photos de l’intérieur de l’église:

Les Pénitents: En 1670, plusieurs habitants catholiques de Sauzet supplient l’évêque de Valence de les autoriser à s’ériger en Confrérie de Pénitents du Saint Sacrement. Le livre journal des pénitents de Sauzet constate que depuis 1670 jusqu’à 1786, cette confrérie possède non seulement une chapelle, un clocher, une sacristie, mais un mobilier pour le culte bien plus important que l’église paroissiale et que son chapelain est pris ordinairement parmi les religieux des Récollets de Montélimar. Les Pénitents de Sauzet prennent l’habitude dès la première année de leur fondation de prêter à la paroisse, d’abord leur dais, puis les ornements et vases sacrés qui font de plus en plus défaut à cette dernière. Ils dispensent ainsi la communauté ou le prieur de la fourniture ou du renouvellement des objets liturgiques et servent aussi de sacristains. Les décrets révolutionnaires qui mettent à la disposition de la Nation tous les biens du Clergé privent les Pénitents de leur droit de propriété sur la chapelle, mais les décrets publiés au début de XVIIe siècle en rétablissent la propriété à la Fabrique (groupe de laïcs qui gèrent les biens). Les anciens Pénitents reconstitués sous forme de Confrérie Paroissiale gardent l’usage mais ne peuvent posséder. Ils seront les serviteurs bénévoles de la Fabrique pour les cérémonies du culte.

La villa Sestier : extraitvillasestier

Photos de l’intérieur de la villa:

Galerie photos: